

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - I

SYNTHESE DE
GESTION

30/04/2021

ACTION ■

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 1 278,03 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 30/04/2021
Actif géré : 178,35 (millions EUR)
Code ISIN : (C) FR0013385531
(D) FR0013385549
Code Bloomberg : BFTVEIC FP
Indice de référence : 100% STOXX 600
Eligible PEA : Oui

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600 (dividendes nets réinvestis) tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

A risque plus faible,

A risque plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

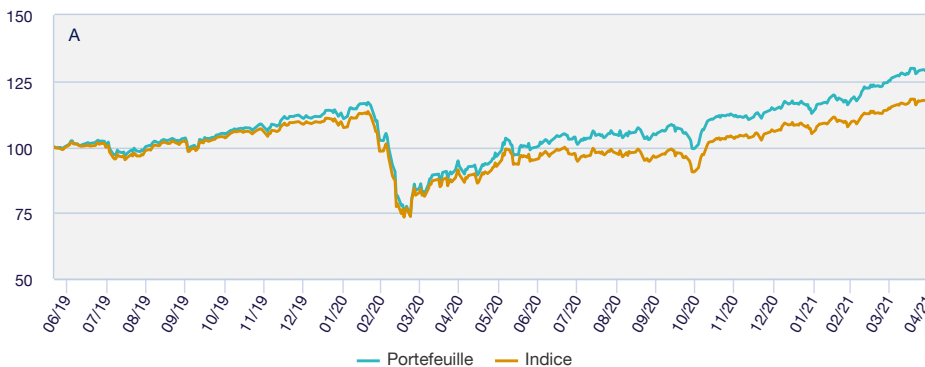
Rendement
potentiellement
plus faible

Rendement
potentiellement
plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



A : Date de début de calcul de la performance qui correspond à la date effective de début des investissements dans la stratégie actions de VIA AM

Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 20/06/2019	Depuis le 31/12/2020	1 mois 31/03/2021	3 mois 29/01/2021	1 an 30/04/2020	3 ans	5 ans
Portefeuille	27,72%	11,96%	2,09%	13,36%	37,76%	-	-
Indice	17,70%	10,60%	2,21%	11,43%	31,44%	-	-
Ecart	10,02%	1,36%	-0,12%	1,93%	6,32%	-	-

Performances calendaires (1) *

	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,96%	-	-	-	-
Indice	-1,99%	-	-	-	-
Ecart	4,95%	-	-	-	-

Indicateurs

Nombre de lignes en portefeuille 123

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs)

	Portefeuille
PANDORA A/S	3,40%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,02%
TELEPERFORMANCE	2,99%
CAPGEMINI SE	2,60%
ASR NEDERLAND NV	2,35%
POSTNL NV	2,35%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,13%
SANDVIK AB	2,12%
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL A	2,06%
KERING	1,99%
Total	25,00%

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	18,61%	-	-
Volatilité de l'indice	18,60%	-	-
Tracking Error ex-post	3,31%	-	-
Ratio d'information	1,59	-	-
Ratio de Sharpe	2,05	-	-
Beta	0,98	-	-

Analyse des rendements

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-36,90%
Délai de recouvrement (jours)	291
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-16,07%
Meilleur mois	11/2020
Meilleure performance	12,22%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

ACTION ■



Guillaume Dolisi

Gérant de portefeuille



Laurent Pla

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Marchés : la hausse des marchés actions s'est poursuivie en avril, avec un gain d'un peu plus de 2% pour le Stoxx Europe 600. Sa progression depuis le début de l'année atteint ainsi 10,6%, soit plus de 35% en valeur annualisée. Ce rythme paraît difficilement tenable et l'on notera que les plus hauts ont été enregistrés en milieu de mois. Rappelons toutefois que les conditions sont absolument exceptionnelles, avec l'alignement toujours sans faille entre les Banques Centrales et les gouvernements et l'accélération des campagnes de vaccination, le tout portant l'espoir d'un rebond économique historique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI sous-performe légèrement son benchmark. Il conserve néanmoins une avance significative depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : les effets de style apparaissent largement favorables. En particulier, le facteur Momentum a effectué un retour positif, les valeurs moyennes ont rebondi par rapport aux plus grandes valeurs et la Suède, surpondérée, a surperformé.

À l'inverse, la sélection de titres s'est révélée plus mitigée, avec une contribution finalement négative concentrée sur les dernières séances du mois. Alors que les résultats d'entreprises pour le 1^{er} trimestre ont été globalement supérieurs aux attentes, plusieurs valeurs du portefeuille ont pourtant déçu le marché. C'est notamment le cas de Metso Outotec, BE Semiconductor, Sandvik et Fortum, pour n'en citer que quelques-unes. Ces valeurs ont connu une fin de mois difficile, que les bonnes performances de Smith & Nephew, Veolia Environnement, SAP ou Kering en avril n'ont pu compenser totalement.

Perspectives : le fonds a bénéficié de la « normalisation factorielle » des marchés en ce début d'année, avec la fin des surperformances extrêmes des titres de croissance au détriment des titres bon marché, ou des grandes valeurs par rapport aux plus petites. Avec le retour du thème de l'inflation et la probable fin de la baisse séculaire des taux, on peut penser que cette situation perdurera quelques temps encore.

Composition du portefeuille

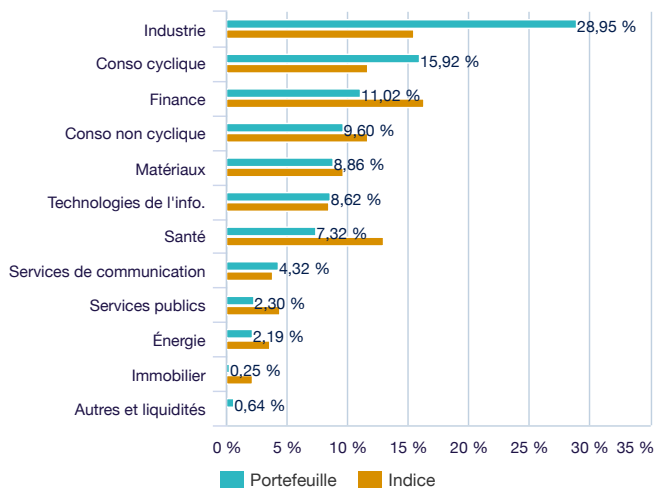
Principales surpondérations (% d'actif)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
PANDORA A/S	3,40%	0,10%	3,30%
TELEPERFORMANCE	2,99%	0,20%	2,79%
POSTNL NV	2,35%	-	2,35%
CAPGEMINI SE	2,60%	0,27%	2,33%
ASR NEDERLAND NV	2,35%	0,05%	2,30%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,02%	0,79%	2,23%
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL A	2,06%	0,14%	1,91%
SANDVIK AB	2,12%	0,24%	1,88%
KESKO OYJ	1,88%	0,07%	1,81%
BUNZL PLC	1,69%	0,09%	1,60%
Total	24,45%	1,96%	22,49%

Principales sous-pondérations (% d'actif)

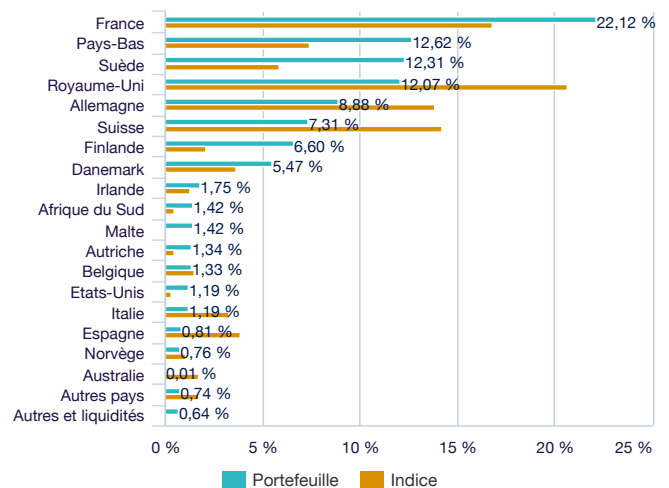
	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
NESTLE SA	-	2,96%	-2,96%
NOVARTIS AG	-	1,81%	-1,81%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	-	1,75%	-1,75%
ASML HOLDING NV	0,89%	2,36%	-1,47%
UNILEVER PLC	-	1,32%	-1,32%
LINDE PLC	-	1,28%	-1,28%
ASTRAZENECA PLC	-	1,16%	-1,16%
HSBC HOLDINGS PLC	-	1,12%	-1,12%
SIEMENS AG	-	1,08%	-1,08%
TOTAL SE	-	1,01%	-1,01%
Total	0,89%	15,86%	-14,97%

Répartition sectorielle *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

ACTION ■

Caractéristiques principales

Forme juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	29/05/2019
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Actions internationales
Eligible PEA	Oui
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0013385531 (D) FR0013385549
Souscription minimum: 1ère / suivantes	250000 Euros / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Date de valeur rachat	J+1
Date de valeur souscription	J+1
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	-
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	10,00% %
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,85% (prélevés) - 31/07/2020
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	20/06/2019: 100.00% STOXX 600

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

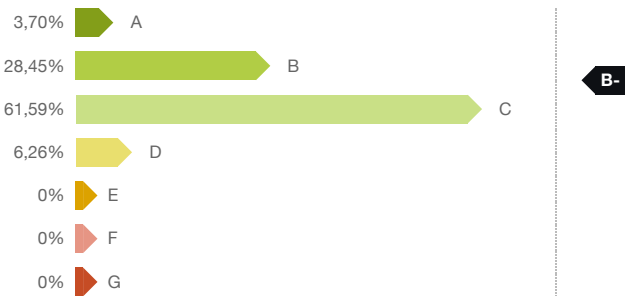
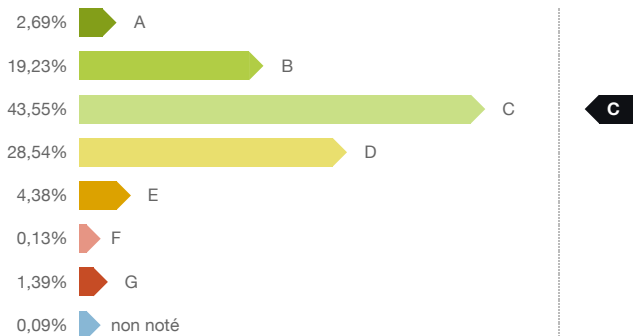


Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1- Exclusion des notes E, F et G¹
- 2- Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3- Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4- Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	B-
Gouvernance	C+
Note Globale	B-

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	123
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

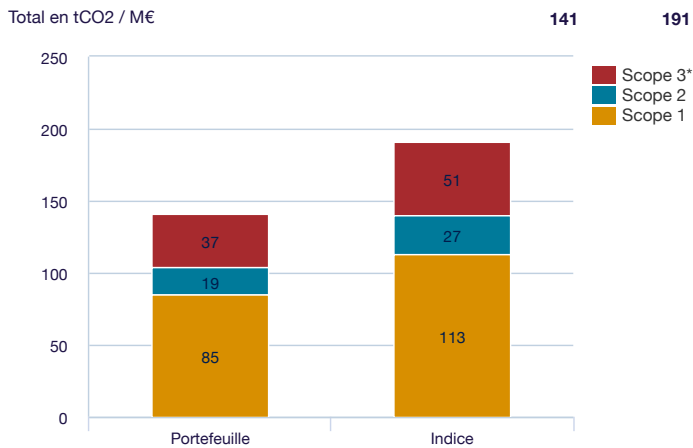
ACTION ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères*.

Environnement¹

Emissions carbone par million d'euros investis



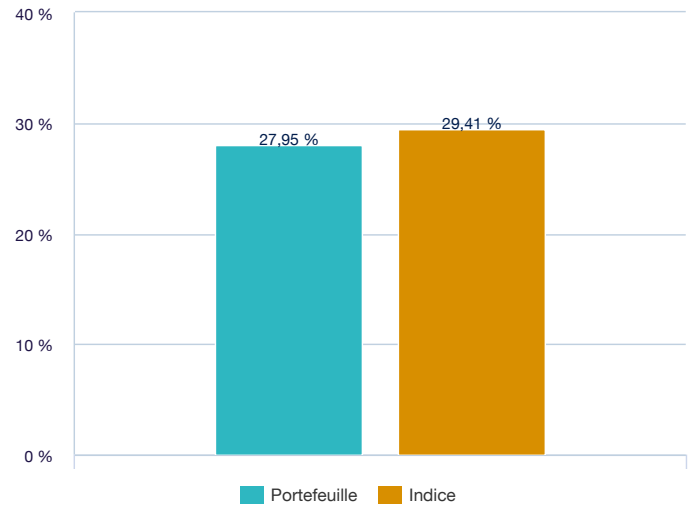
Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,29% 97,41%

Social²

Mixité des Managers

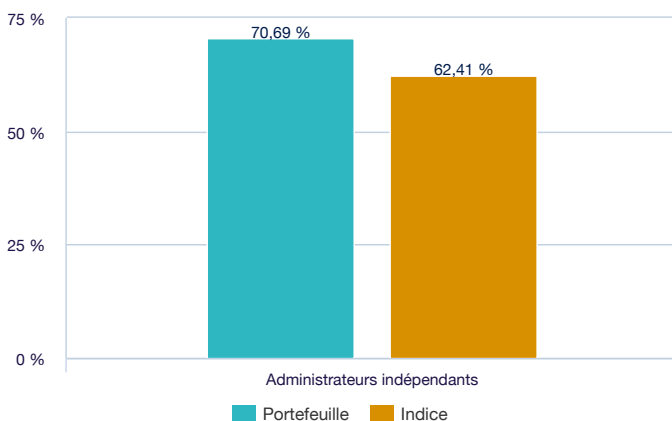


Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 85,13% 72,95%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

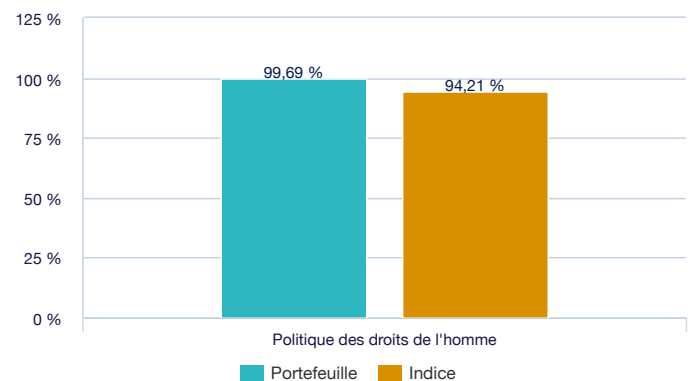


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,67% 94,39%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,67% 94,39%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.